



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE CAHAGNES

DÉPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE VIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211401203-20260630-20260630-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le trente juin, à vingt heure, le Conseil Municipal, suite à la convocation adressée le 23 juin 2026 et affichée le même jour, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Guillaume DUJARDIN, Maire.

Nbre de conseillers en exercice : 15. Le Maire procède à l'appel des élus :

Étaient présents :

M. Guillaume DUJARDIN, Maire ; Mme Sandra LEMARCHAND, M. Sébastien KOSLOFF, M. Jean-Claude DUHAMEL, adjoints ; M. Philippe LEMARDELÉ, Mme Emmanuelle BEIGNON, Mme Nathalie LEFRANC, M. Emmanuel ANGOT, M. Eddy LEFORTIER, M. Mickaël HAUSSIN, Mme Karine FRANÇOIS, Mme Marion DELARUE, conseillers municipaux ;

Était absente et représentée :

Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU donne pouvoir à Mme Emmanuelle BEIGNON.

Étaient absents et excusés :

M Jean Marie MAHIEU et Mme Laure DENIS.

Nbre de présents : 12

Quorum : 7

Nbre de votants : 13

Secrétaires de séance : Mme Sandra LEMARCHAND et Mme Karine FRANÇOIS

N° 20260630 - 05 : MARCHÉ DE FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une procédure de mise en concurrence a été lancée le 29 avril 2026 pour le choix du prestataire de fourniture et livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire du 01 septembre 2026 au 31 août 2029.

La date limite de remise des offres était fixée au 29 mai 2026 à 12h00.

Les entreprises « société CONVIVIO-RCO » et « API RESTAURATION » ont déposé une offre.

Monsieur le Maire propose d'attribuer le marché pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire à la société CONVIVIO-RCO en suivant l'avis de la Commission d'Appel d'Offre et dont le bordereau du prix unitaire est le suivant :

Dénomination	Prix Unitaire H.T	Prix Unitaire T.T.C	Quantité	Prix Global H.T	Prix Global T.T.C
Déjeuner Enfant	3,07 €	3,2389 €	21 000/an	64 470,00 €	68 016,90 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (Pour : 13 voix) :

→ **ATTRIBUE** le marché de fourniture et livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire à la société CONVIVIO-RCO du 01 septembre 2026 au 31 août 2029.

Le prix du repas unitaire étant fixé à 3,07 € H.T.

→ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce marché.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Fait et délibéré en séance le 30 juin 2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Caen ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Rendu exécutoire par l'envoi en Sous-Préfecture le 10 juillet 2026.

Le Maire,
Guillaume DUJARDIN



Les secrétaires de séance,
Mmes Sandra LEMARCHAND et Karine FRANÇOIS.

